Cinquante troisième année. - N ° 203 A Samedi 19 et dimanche 20 octobre 2019

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard..... 01-40-58-75-00
Annonces..... 01-40-58-77-56
Accueil commercial 01-40-15-70-10
Télécopie..... 01-40-58-79-14

BODACC « A »

Annonce n° 1521

71 – SAÔNE-ET-LOIRE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE MÂCON

Ventes et cessions

382 535 144 RCS Mâcon.
AUDITIS.
Forme : Société par Actions Simplifiée.
Capital : 1000000.00 EUR.
Adresse : Route De Digoin, 71130 Gueugnon.
Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : Aux termes d'un acte sous seing privé du 11 octobre 2019 à Santenay, la SAS AUDITIS dont le siège social est Route de Digoin, 71130 GUEUGNON, au capital de 1 000 000 €, immatriculée au RCS de Mâcon sous le numéro 382 535 144 et la SAS ECG CONSEIL, dont le siège est 2 Place Voltaire, 39200 Saint-Claude, au capital de 480 000 €, immatriculée au RCS de Lons-le-Saunier sous le numéro 384 009 452 ont établi le projet de fusion par absorption de la SAS ECG CONSEIL par la SAS AUDITIS. L'évaluation de l'actif et du passif de la SAS ECG CONSEIL dont la transmission à la SAS AUDITIS est prévue, s'établit comme suit : Actif : 1 216 799 € et Passif : 314 151 €, soit un actif net de 902 648 €. La SAS AUDITIS détenant la totalité des actions de la SAS ECG CONSEIL, société absorbée, il ne sera procédé à aucune augmentation de capital. De même, les apports effectués par la société absorbée n'étant pas rémunérés par l'attribution d'actions émises par la société absorbante, il n'a pas été établi de rapport d'échange. Il ne ressort pas de prime de fusion de cette opération. Les créanciers des sociétés participant à l'opération de fusion, dont les créances sont antérieures à la date de parution du présent avis au BODACC, peuvent former opposition à cette fusion dans les conditions et délais prévus aux articles L 236.14 et R 236-8 du Code de Commerce, soit trente jours à compter de la présente publication devant le Tribunal de Commerce compétent. Le projet de fusion a été déposé le 17.10.2019, au nom de la SAS AUDITIS, au greffe du Tribunal de Commerce de Mâcon, et le 17.10.2019 au nom de la SAS ECG CONSEIL, au greffe du Tribunal de Commerce de Lons-le-Saunier..